

Le Parlement européen vient de voter massivement la fin du géoblocage

France D'ici la fin 2018, il sera permis d'acheter sur Internet sans risquer la frustration.

Véronique Leblanc
Correspondante à Strasbourg

Cadeau de Noël 2018 promis par l'Union européenne : un shopping en ligne – presque – sans frontières à l'intérieur de l'espace communautaire. Il ne sera plus question pour un consommateur belge de se trouver bloqué sur un site allemand, espagnol, français... lorsqu'il voudra acquérir un nouveau réfrigérateur, changer de canapé, renouveler sa garde-robe, louer une voiture, réserver une chambre d'hôtel ou des places de concert...

Son adresse IP, son adresse mail ou le lieu d'émission de sa carte bancaire pouvaient et peuvent encore stopper brutalement la transaction ou le rediriger vers un autre site, ce ne sera plus le cas dans neuf mois.

Vote définitif et massif

Le Parlement européen vient en effet de donner son accord définitif et massif – 557 voix contre 84 et 33 abstentions – à un nouveau règlement interdisant le “géoblocage” dans le cadre des achats sur Internet. *“Cela met fin à une affreuse pratique inexplicable au XXI^e siècle, dans une Europe où nous pouvons circuler librement sauf en ce qui concerne les achats en ligne”,* s'est réjouie Roza Thun, eurodéputée polonaise (Parti populaire européen PPE-Plateforme civique) en charge du dossier. L'avancée est *“merveilleuse”* selon elle, y compris pour les vendeurs qui pourront *“commercer avec tous les citoyens de l'Union, sans efforts supplémentaires de leur part puisque ce sera à l'acheteur de gérer la livraison”*. *“Le commerce en ligne représente 230 milliards d'euros, renchérit le socialiste*

belge Marc Tarabella, *c'est aussi une aubaine pour les petites et moyennes entreprises d'étoffer leur clientèle.”*

Reste que tout n'est pas concerné par ce futur “merveilleux” règlement. Du côté des Verts, on soulignait qu'il excluait les vidéos, les musiques, les ebooks et les jeux en ligne pour lesquels la mention “n'est pas disponible dans votre pays” ne cessera pas de s'afficher à l'orée 2019. Ces biens sont en effet concernés par le droit d'auteur – tout comme les films, séries et autres documentaires diffusés par les chaînes de télévision – et ils sont pour l'heure exclus du champ d'application.

“La présidence estonienne du Conseil a cependant obtenu des Etats membres qu'ils acceptent une évaluation de la directive dans deux ans, a souligné le commissaire Andrus Ansip en charge du numérique, et le sujet pourrait revenir sur la table tout comme la question des sites de télévision pourrait être réexaminée dans le cadre de la directive ‘Câble-Satellite’.”

Marché unique numérique en construction

Pour lui comme pour Roza Thun, un pas important a été franchi dans la concrétisation du Marché unique numérique. Ils l'auraient voulu encore plus *“ambitieux”* mais ils vantent une *“approche par étapes”*. Le vote de ce mardi en est une. Il complète d'autres avancées : la fin des frais d'itinérance téléphonique actée en juin, la portabilité d'abonnements du type Netflix ou Spotify votée en mai et la création de Hotspots Wifi gratuits dans les lieux publics d'ici 2020. Parfois, l'Europe sait se faire concrète.

557

voix pour

Le Parlement européen a voté massivement un nouveau règlement interdisant le géoblocage.